

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 DAC 658** Subvention à l'association Made in Place Clichy (17e)

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Made in Place Clichy (17 e) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

**Article 1 :** Une subvention de 1.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e arrondissement à l'association Made in Place Clichy, 10-12 rue Lecluse 75017 Paris au titre de ses activités en 2011. Tiers 16716/2011\_06271

**Article 2 :** La dépense correspondante, soit 1.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.